

ON NE NAÎT PAS CITOYEN OU CITOYENNE, ON LE DEVIENT

Concours « Écrits pour la fraternité »
Édition 2015-2016

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Qu'est-ce que la LDH ?

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas, alors même que la démocratie est souvent malmenée, en raison d'une situation de crise politique, économique ou sociale. L'ambition généraliste de la LDH l'amène ainsi à être présente sur de nombreux terrains et à prendre toute sa place dans bien des combats. Aujourd'hui comme hier, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices mais s'efforce de promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et de garantir l'exercice entier de la démocratie.

La LDH fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Laïque, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

Parce qu'aujourd'hui, ce sont des millions d'êtres humains en France et des milliards dans le monde qui sont privés de libertés ou sacrifiés à une sorte de raison économique qui voudrait, au nom du dogme de la loi du marché, faire accepter le chômage, la misère, voire la tyrannie. La LDH est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

ON NE NAÎT
PAS  CITOYEN
OU CITOYENNE,
ON LE DEVIENT

Une association qui s'appelle « Ligue des droits de l'Homme et du citoyen » s'interroge forcément sur la façon dont on devient citoyen ou citoyenne. À cette question, il y a une réponse juridique : la citoyenneté française est liée à la détention de la nationalité, celle-ci pouvant s'acquérir, dans des conditions bien précises, selon le droit du sang, le droit du sol, la nationalité ou le mariage.

Mais, comme souvent, la réponse strictement juridique est insuffisante et, en l'occurrence, elle fait l'impasse sur tout ce qui, année après année, contribue à faire de l'enfant – étymologiquement « celui qui ne parle pas » – un citoyen avisé, conscient et actif.

Pour y parvenir, la connaissance d'un certain nombre de textes qui permettent à l'enfant de découvrir qu'il a des droits et qu'il lui appartient de respecter ceux des autres est sans doute indispensable. Encore faut-il qu'il comprenne comment et pourquoi ces droits se sont construits et à quoi ils servent : à vivre ensemble, à lutter contre les discriminations, à considérer l'Autre comme son Égal... Autant dire que c'est en exerçant son esprit critique, en s'ouvrant aux expériences héritées de l'Histoire mais aussi d'autres cultures que l'on devient citoyen ou citoyenne. Dans un monde où les informations circulent à toute vitesse et parfois sous forme de messages très brefs, devient citoyen celui qui apprend à déconstruire les évidences, à se dégager de ses propres appartenances, à garder les yeux ouverts sur le monde, avec la volonté de partager ce que nous avons tous en commun.

Mais la citoyenneté, c'est aussi avoir la parole pour pouvoir agir et être écouté. Lorsqu'elle ne permet pas de participer à l'élaboration des lois ou des règlements, de prendre place dans la vie de la cité ou de l'école, la citoyenneté annoncée n'est pas une citoyenneté à part entière. C'est pourquoi nous demandons le droit de vote pour tous les étrangers aux élections locales. C'est aussi pourquoi l'expérience des enfants et des jeunes au sein des conseils municipaux nous semble si importante. Quant à l'école, elle ne jouera pleinement son rôle de lieu d'éducation à la citoyenneté que lorsque chaque élève pourra y défendre ses projets, y faire entendre sa voix.

Connaître, comprendre, s'engager, réfléchir, s'impliquer, défendre, se mobiliser, se sentir responsable... la liste des verbes qui caractérisent le chemin vers la citoyenneté n'est pas exhaustive.

À vous de vous en inspirer ou de la compléter !

Françoise Dumont
Présidente de la LDH, présidente du jury

LE CONCOURS

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, de primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME), mais aussi aux individuels. Les textes sont classés et primés selon sept catégories :

- 1) GRANDE SECTION, CP ET CE1
- 2) CE2, CM1, CM2
- 3) 6^e, 5^e
- 4) 4^e, 3^e
- 5) LYCÉE
- 6) ŒUVRES ÉTRANGÈRES
- 7) IME ET AUTRES INSTITUTIONS OU CLASSES SPÉCIALISÉES

Dans chaque catégorie, les œuvres individuelles et collectives sont primées séparément. Les « autres œuvres » (graphiques, musicales et/ou vidéographiques...) font aussi l'objet d'un palmarès séparé.

« ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »

Textes (en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson) et autres œuvres (chansons en musique, vidéos, œuvres graphiques, objets)...

Comment procéder ?

— Enseignants, éducateurs ou particuliers :

Envoyez les œuvres à la section LDH la plus proche de chez vous avant le 4 avril 2016, en joignant la fiche de participation bien renseignée avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

— Sections et fédérations de la LDH :

Organisez un jury local et une première remise de prix vers la mi-avril : six œuvres écrites maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuelles et trois collectives) et sélectionnez trois œuvres classées « autres œuvres » (individuelles et collectives confondues).

Envoyez ensuite les deux meilleurs textes de chaque catégorie (individuel et collectif), et la meilleure œuvre classée « autres œuvres » de chaque catégorie, avant le 25 avril 2016 au siège national, avec la fiche de participation rattachée à l'œuvre correspondante.

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires (format A4 maximum).

INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants : www.ldh-france.org (rubrique « Concours »)
- ▶ Retrouvez les contacts des sections et fédérations : www.ldh-france.org (rubrique « LDH en région »)
- ▶ Contact au siège :
Ligue des droits de l'Homme – Écrits pour la fraternité
138 rue Marcadet, 75018 Paris
01 56 55 51 08, communication@ldh-france.org

La fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à l'œuvre.

REMISE DES PRIX NATIONALE

Une fois le jury réuni, les lauréats seront ensuite invités, en juin 2016, à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs d'attraction...). Pour chaque œuvre primée, le siège finance en principe l'équivalent d'un aller-retour en train 2^{de} classe pour un enfant et un adulte accompagnateur. N'hésitez pas, dès le début de l'opération, à tenter d'obtenir des subventions pour financer ces frais.

Collez ici l'adresse du jury local

(Si l'adresse n'est pas indiquée, veuillez téléphoner au siège de la LDH au 01 56 55 51 08)

DATES À RETENIR

4 avril 2016

Envoi des œuvres aux représentants locaux de la LDH (sections)

25 avril 2016

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleurs textes (individuel et collectif) de chaque catégorie, et de la meilleure « autre œuvre » de chaque catégorie

mai 2016

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres

juin 2016

Remise des prix nationale, à Paris

Pour ne pas pénaliser les enfants, veillez à envoyer leurs œuvres dans les temps !

« JE SUIS, TU ES, NOUS SERONS... »

Bilan et perspectives (2014-2015)

À nouveau cette année, des élèves de tous âges ont démontré une vraie ouverture d'esprit, une réelle sensibilité et une grande créativité en participant au vingt-troisième concours « Écrits pour la fraternité », sur le thème « Je suis, tu es, nous serons... ». Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants et animateurs, ce sont environ 5 000 jeunes qui ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

Un travail local

56 sections et fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants, des éducateurs et des établissements, afin de faire participer encore davantage de classes au concours.

196 établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés, des associations, des conseils municipaux de jeunes... ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à de jeunes poètes en herbe. Avec le thème « Je suis, tu es, nous serons... », nous avons souhaité amener les jeunes à réfléchir, à écrire, à créer, sur ce qui pourrait se résumer en trois mots : identités, altérité et complémentarité.

2 500 œuvres, dont 700 œuvres graphiques, musicales et/ou vidéographiques ont, dans un premier temps, été primées au niveau local. À l'instar des années précédentes, la remise locale des prix a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

La remise des prix nationale

Le samedi 20 juin 2015, 41 œuvres individuelles (16) et collectives (25) ont été récompensées au niveau national devant familles et enseignants, en présence de membres du jury et de membres du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme.

Nous sommes reconnaissants à la MGEN d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans leur grand amphithéâtre, constituant un cadre agréable et privilégié. La lecture de leur œuvre par les lauréats, la distribution des diplômes et des lots se sont déroulés dans une atmosphère chaleureuse, avant le goûter convivial.

Une mobilisation à poursuivre

Nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région. Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.



© Alain Pruvot

Remise de prix du samedi 20 juin 2015, grand amphithéâtre de la MGEN, Paris

REMERCIEMENTS

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont :

— Jean-Paul Delahaye, inspecteur général de l'Éducation nationale/mission ministérielle « Grande pauvreté et réussite scolaire »

— Nadja Djerrah, membre du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme

— Matthieu Porte, président de Jets d'encre - Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune

La LDH remercie la MGEN pour le prêt de son grand amphithéâtre, ainsi que tous ses partenaires pour leur soutien actif, fidèles mais aussi nouveaux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

African Safari ; Aquarium Sealand / parc aquatique Océanile ; Bergerie nationale ; Château de Chambord ; Château de Cheverny ; Château du Clos Lucé ; Cité de l'espace ; Clairefontaine Rodia ; Dargaud ; Éditions Anne Carrière ; Éditions Didier Jeunesse ; Éditions École des loisirs ; Éditions Glénat ; Éditions Le Cherche Midi ; Éditions Lito ; Éditions Nathan ; Éditions Rue du monde ; Éditions Sarbacane ; Espace animalier de la Haute-Touche ; Espace Rambouillet ; France Loisirs ; *Journal des enfants* ; Kindy ; La Cité de la Mer ; La Ferme aux crocodiles ; *Le Monde* ; Le Pal (parc animalier et d'attraction) ; L'Étudiant ; Lulu Castagnette ; Max Adventure ; MK2 ; *Moto Magazine* ; Musée africain ; Musée de la poupée ; Nouvelle arche de Noé Éditions (Nane) ; Parc animalier de Courzieu ; Pilot Europe SA ; Play bac presse ; Universal Music C.O Polydor ; Zoo La Palmyre



Chaque année, la LDH édite un recueil de poèmes des œuvres primées par le jury national. Ce livre est offert aux lauréats du concours, ainsi qu'à leurs enseignants et aux sections, afin que chacun puisse garder un souvenir de son travail récompensé.

Ce recueil est disponible à la boutique de la LDH au prix de 10€ : boutique.ldh-france.org

Suivre la LDH

f [ldhfrance](https://www.facebook.com/ldhfrance)

t [@LDH_Fr](https://twitter.com/LDH_Fr)

g+ [LDH France](https://plus.google.com/+LDHFrance)

 LDH — Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org